Chronique Régionale

Mort de M. Félix Demesmay

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de notre ami, M. Félix Demesmay, conseiller d'arrondissement du canton de Cysoing, décédé subitement mardi à 5 heures, à l'âge de 56 ans.

M. Félix Demesmay était un républicain sincère, estimé de tous ses amis politiques et respecté de ses adversaires, tant ses luttes avaient toujours été loyales et courtoises.

Aux élections législatives de 1898, la candidature lui fut proposée par le Comité républicain des cantons de Cysoing, Pont-à-Marcq et Seclin, il refusa. En 1900, avant d'offrir le poste de combat à notre ami, M. H. Delecroix, maire d'Hem, M. Demesmay avait encore été sollicité. Il refusa, toujours pour des raisons de santé.

Avant tout, M. Demesmay fut un voyageur. En 1870, lors de la déclaration de la guerre, il était à New-York, à la tête d'un important commerce de grains.

Bien qu'aucune loi ne l'obligeât à rentrer en France, n'écoutant que son patriotisme, *il quitte New-York, abandonnant une très* belle situation, pour venir défendre la patrie.

Il faisait partie de l'armée du Nord comme simple soldat. Blessé à Bapaume, il est nommé lieutenant peu de temps après pour s'être distingué devant l'ennemi.

Après la guerre, nous trouvons M. Demesmay, banquier à Arras, puis à la tête d'une importante fabrique de ciment à Cysoing.

Il intervint souvent près des pouvoirs publics en faveur du canton de Cysoing, notamment pour de nombreux arrêts sur la ligne de chemin de fer de Lille à Orchies par Ascq et pour le tramway de Saint-Amand à Hellemmes.

Il entreprit plusieurs importants voyages aux Etats-Unis, au Mexique, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Algérie et dernièrement en Egypte. Nos lecteurs se souviennent sans doute des lettres qu'il nous adressait pendant ses voyages et que nous insérions volontiers, parce que, les renseignements qu'elles contenaient pouvaient être d'une grande utilité aux commerçants et cultivateurs de la région.

M. Demesmay voyageait, non seulement dans l'unique but d'admirer les beautés des pays qu'il visitait, mais surtout pour puiser des renseignements commerciaux dont il faisait profiter ses compatriotes.

Le canton de Cysoing perd en M. Félix Demesmay un homme généreux et charitable, un ardent défenseur de la liberté, inébranlable dans ses convictions républicaines.

Il laisse le souvenir d'un homme juste, loyal, qui n'a jamais eu d'autre souci, que celui de travailler au bien être de ses semblables.

Ses funérailles auront lieu à Templeuve, lundi à 10 heures 1/2.

Nous adressons à sa famille nos compliments de sincères condoléances.

Vente de produits toxiques

M. le Préfet du Nord, considérant que certains fabricants livrent au public, pour des usages photographiques ou autres, des substances toxiques qui, préparées sous formes de pastilles, peuvent être confondues avec des substances inoffensives vendues sous la même forme et amener ainsi des méprises qui constituent un réel danger pour la santé publique; vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

Sont interdites la vente et la mise en vente, sous forme de pastilles, tablettes, pilules ou sous autres formes analogues, de produits toxiques, de quelque nature que ce soient, destinés à d'autres usages qu'à ceux de la médecine.

LE SPORT

Au Racing Club Roubaisien

Jeudi soir, à l'hôtel Ferraille, le Racing Club était réuni au grand complet pour fêter le magnifique succès de l'équipe première au Championnat de France de Foot-ball association.

Plus de cent sportsmen, parmi lesquels nous avons remarqué des délégués des principales sociétés athlétiques de la ville, avaient répondu à l'invitation du comité.

M. Henry Lesur, président, prend le premier la parole pour féliciter les vaillants champions et leur infatigable et dévoué capitaine M. Léon Dubly, de leur belle victoire, qui couronne de si remarquable façon les succès du Racing Club pendant l'année 1901-1902.

M. Léon Dubly, au nom de tous les membres de l'équipe première, remercie l'assistance des marques de sympathie qu'on leur a prodiguées à la suite de leur succès et dit que ce succès est dû à la bonne entente, à la camaraderie qui règne constamment au R.C.R. et à l'endurance de tous les sociétaires *qui n'ont épargné aucune fatigue, aucun sacrifice* pour arriver au résultat final tant convoité par les sociétés concurrentes.

M. Georges Dansette, secrétaire-général, dans un aperçu fort intéressant, relate l'histoire du Racing depuis sa naissance jusqu'aujourd'hui. Il rappelle les débuts difficiles de ce sport, l'hésitation de ses premiers pas et comment de succès en succès, le club est arrivé à conquérir la situation prépondérante qu'il occupe actuellement dans le monde sportif.

En terminant, il donne lecture de l'article suivant publié par le journal *l'Auto-Vélo* au lendemain du Championnat.

BRAVO, ROUBAIX !

« Le Racing Club Roubaisien vient de triompher dans le Championnat de France de foot-ball association; jamais victoire n'aura été accueillie avec autant de sympathie, car le R.C.R. est sans contredit l'un de nos plus brillants clubs français : c'est un club de braves sportsmen, si je puis m'exprimer ainsi, car ceux qui le dirigent et qui en font partie sont des jeunes gens courageux qui ont la foi sportive et qui font preuve vis-à-vis de leur club, pour eux une petite patrie, d'un dévouement et d'un attachement sans borne.

« Le Racing Club Roubaisien peut également revendiquer, et à juste titre, l'honneur d'avoir propagé dans toute la région du Nord le goût des sports athlétiques, et je me souviens encore que dès ses débuts, pourtant très obscurs, le R. C. R. fit venir à ses frais des équipes de courses à pied et football à Roubaix pour créer une émulation qui a permis à toute cette belle région du Nord de mettre sur pied un nombre incalculable d'équipes.

Eh bien, tout cela est un peu l'œuvre du Racing Club Roubaisien qui vient de trouver dans sa brillante et difficile victoire de dimanche dernier la digne récompense des efforts accomplis par ses dévoués dirigeants.

Cette victoire nous prouve également que la province continue à avancer à grands pas dans la voie du progrès ; c'est une excellente chose à tous les points de vue, car *maintenant les dirigeants de l'U. S. F. S. A.* se rendront compte, j'en suis persuadé, *d'une façon plus juste de la place prise sous sa* bannière par tous ces dévoués qui sont, loin de nous, notre avant garde, qui travaillent sans relâche et qui fréquemment ne reçoivent en échange de leur dévouement et de leur zèle qu'injustices et vexations.

« Mais cette fois, il faut se rendre à l'évidence. Après les Bordelais et les Havrais, les Roubaisiens s'affirment ; ne nous en plaignons pas, car de tels résultats ne peuvent qu'aider à créer une émulation nouvelle qui servira à faire prospérer tous nos clubs athlétiques et l'U. S. F. S. A.

» L. MANAUD. »

Cette communication est accueillie par des applaudissements unanimes.

M. Maurice Dubrulle propose ensuite un ordre du jour félicitant les champions d'avoir soutenu avec tant d'ardeur les couleurs du R. C. R. et l'assistance le vote par acclamation.

Des *remerciements* sont ensuite adressés aux membres protecteurs et honoraires et à la presse.

M. Duquenne, au nom des premiers et le représentant de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, au nom de la presse locale, assurent le Racing-Club de leur concours constant et de leur sympathie.

M. Bellon termine la série des allocutions en buvant à la prochaine rentrée de M. Maurice Bubly, puis un concert improvisé clôture gaîment cette réunion tout amicale, qui laissera un excellent souvenir aux membres du Racing et à leurs invités.

C. D. F.

VÉLOCIPÉDIE

Une grande excursion au « Nord-Touriste ».

On se rappelle le succès qu'obtinrent l'an dernier les excursions du « Nord Touriste ». Maintenant que la belle saison semble revenue, le comité des excursions prépare une série de sorties qui n'obtiendront pas moins de succès que celles de la saison dernière.

La première excursion vient d'être fixée au jeudi 8 mai, jour de l'Ascension, et aura Valenciennes comme but. Le dîner aura lieu à l'Hôtel du Commerce où une conférence publique sera donnée l'après-midi sur le but et l'œuvre de la Société.

Le retour se fera par chemin de fer ; le tarif réduit a été demandé à la Compagnie du Nord.

Encore une belle journée en perspective pour les sociétaires du « Nord-Touriste » qui sont tous invités à prendre part à cette sortie. L'allure qui sera réglée par le capitaine de route, pour être accessible à tous, ne dépassera pas une moyenne de 12 kilomètres à l'heure. Une fanfare de cyclistes-trompettes ouvrira la marche. Nous ferons connaître ultérieurement l'heure du départ. Nous avons la conviction que dès maintenant les membres de notre belle société départementale vont prendre leurs dispositions pour se rendre en grand nombre, *jeudi prochain, à l'appel des dévoués organisateurs* de cette première excursion.

ROUBAIX

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le vendredi 9 mai en session ordinaire. A l'Ordre du jour figure la discussion du budget ordinaire de 1902.

Crèches municipales. — Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 1902, le maire de Roubaix vient de modifier comme suit le règlement des crèches municipales.

Ce nouveau règlement annule les dispositions contenues dans celui du 4 juillet 1894.

Les crèches installées en vertu des décisions du Conseil municipal, ont pour objet de garder, le jour, les enfants ayant plus de quinze jours et moins de *trois ans, dont les mères travaillent hors de chez* elles et de leur donner les soins qu'exigent leur âge.

Les crèches, comme tout service municipal, sont administrées par le maire, qui peut se faire assister par un comité de patronage composé de dames de la ville, ainsi que par un conseil médical.

Le Comité de patronage comprend cinq dames par crèche, dont une présidente et deux vice-présidentes.

La présidente, les deux vice-présidentes et les dames du Comité sont nommées par le Maire. En cas d'empêchement, la présidente désigne la vice-*présidente appelée à la suppléer. Cette désignation* est portée à la connaissance du Maire.

La mission du comité de patronage consiste :

1° A veiller si les enfants sont convenablement nourris et tenus en constant état de propreté ; 2° A signaler à la Présidente, au moyen de rapports à communiquer au maire en cas de besoin, les négligences constatées par elles, ainsi que les améliorations qu'elles jugent utiles ; 3° A indiquer l'emploi des dons en espèces et en nature qui peuvent être faits par les particuliers.

Bien que spécialement attachées à une crèche, les Dames du Comité ont la faculté, dans les conditions *ci-dessus déterminées, d'étendre leur action à toutes* les crèches municipales.

La Présidente désigne, chaque semaine et pour chaque crèche, la dame plus spécialement chargée de la surveillance.

Le Conseil médical, auquel pourront être adjoints un ou plusieurs docteurs en médecine désignés par le Maire, indique les mesures à prendre pour la nourriture des enfants et l'hygiène des crèches. Ses décisions sont adressées au Maire qui en assure l'exécution, s'il y a lieu.

— Les crèches sont tenues exclusivement par des femmes.

Un docteur en médecine est attaché à chaque crèche ; il la visite deux ou trois fois par semaine. Les docteurs en médecine des crèches municipales forment le Conseil médical de l'Œuvre.

— Le maire nomme les docteurs en médecine et le personnel permanent.

Les traitements du personnel sont fixés par le Conseil municipal.

Toutes les dépenses sont payées par le receveur municipal.

Une provision, dont le montant est fixé par le maire, peut être accordée, aux directrices, pour les menues dépenses, à charge par elles d'en justifier l'emploi dans le délai et dans la forme fixée par les instructions sur la comptabilité communale.

Les crèches municipales sont gratuites.

Les crèches sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, une demi-heure avant l'ouverture et fermées une demi-heure après la sortie des ateliers.

Aucun enfant n'y passe la nuit,

Les demandes d'admissions sont adressées aux directrices; elles sont accompagnées :

1° Du bulletin de naissance de l'enfant.

2° D'un certificat établissant que la mère de l'enfant est occupée hors de son domicile ;

3° D'un certificat, délivré par le Docteur en médecine attaché à la crèche, constatant que l'enfant est vacciné et qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, ou autre, de nature à justifier un refus d'admission.

Toute admission est inscrite, à sa date, sur un registre tenu par la Directrice lequel relate : La date d'entrée de l'enfant et celle de sa naissance ; la profession et la demeure des parents et la date de sortie de l'enfant.

Les crèches ne recevant que les enfants dont les parents sont occupés hors de leur domicile, la mère doit indiquer l'endroit où elle travaille, afin que, en cas de besoin, on puisse la trouver à toute heure.

Les directrices isolent immédiatement tout enfant qui leur paraîtrait suspect de maladie contagieuse et ce jusqu'à l'arrivée du docteur en médecine qu'elles ont le devoir de faire prévenir d'urgence.

Les directrices sont logées gratuitement dans les crèches. Lors de leur entrée en fonctions, il est fait état du mobilier, des ustensiles, du linge et de tous les autres objets garnissant les établissements dont elles sont responsables.

Un règlement intérieur arrêté par le maire, après avis du Comité de patronage et du Conseil médical, contient toutes les autres dispositions utiles pour assurer, aux crèches, le meilleur fonctionnement possible.

Le présent règlement abroge celui du 4 juillet 1894.

La Présidente du Comité de patronage, le Conseil *médical*, l'inspecteur et les directrices des crèches municipales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vol de montre. — Jeudi après-midi, M. Joly Auguste, âgé de 84 ans, demeurant rue des Fossés, 25, à Lille, représentant de commerce, fit une chute en voulant monter sur le tramway, et reçut une forte blessure au nez. Relevé par la nommée Dens Rosine, dite Maria, fille soumise, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 25, il fut conduit à l'estaminet Philémon pour y être pansé.

Comme il manifestait le désir d'être conduit dans une pharmacie, la fille Dens le mena dans sa chambre en disant qu'il serait soigné par elle, mieux que par un pharmacien.

Profitant de son grand âge et de son étourdissement, elle lui enleva sa chaîne et sa montre en or, ainsi que son porte-monnaie.

Ce n'est qu'en sortant de la chambre de cette fille que M. Joly constata qu'il avait été volé.

Dens et son complice Coucke J.-B., ont été mis en état d'arrestation dans un estaminet du Boulevard Gambetta, au moment où ils offraient la montre et la chaîne en vente pour la somme de 40 frs.

Vol d'effets d'habillement. — Procès-verbal a été dressé contre la nommée Van Ieghem Marie, femme Dupon Louis, âgée de 31 ans, cabaretière 72, rue de l'Espérance, inculpée de vols de divers, effets d'habillement au préjudice de Windels Sidonie, servante, demeurant 52, rue de l'Industrie.

— Procès-verbal a été également dressé contre Sophie Arselan, femme Schuller Emile, âgée de 50 ans, demeurant 45 rue des Prisons à Lille, pour vol d'un pantalon valant 16 francs au préjudice de M. Henri Spriet, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez 19. La femme Schuller est en fuite.

A l'école de natation. — M. Vermeulen, directeur de l'école de natation vient d'être avisé que ses fonctions cesseraient à partir du 31 courant.

***

Il résulte de l'enquête ouverte par l'administration municipale, que le montant du vol de cuivre commis en avril dernier, à l'école de natation, s'élève à 1300 fr.

Vol de plomb. — Hier, vers 10 h. du matin, les agents de sûreté Chantraine et Willaumez, passant rue de Béthune ayant rencontré le nommé Gustave Vérin, âgé de 21 ans, journalier, rue Beaurewaert, 35, qui conduisait une balladeuse contenant du plomb l'interpellèrent. Vérin leur avoua avoir volé le plomb dans une briqueterie à Mouvaux et la balladeuse dans une remise de la rue Saint Etienne, où elle avait été placée par son propriétaire, Mme Marchand-Edouard, menuisier, 47, rue Notre-Dame. Le plomb volé représente un poids de 57 kilogr.

Vérin a été écroué au 2e arrondissement.

Vol de cuivre. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs se sont introduits dans le tissage de M. Auguste Florin, chemin de la Makellerie, et y ont dérobé divers objets et des tuyaux en cuivre.

Ivresse, outrages, bris de clôture. — Jeudi, dans l'après-midi, la police a mis en état d'arrestation Beaucarne Henri, âgé de 22 ans, demeurant rue Favreul, 20, inculpé d'ivresse scandaleuse, rue de la France et d'outrages *envers l'agent Moroy.*

— Selosse Louis, âgé de 46 ans, débourreur, demeurant à Wasquehal, estaminet Jovenaux, a été mis en état d'arrestation jeudi, vers 7 h. du soir, avenue Bossuet, sous l'inculpation d'ivresse et bris de clôture chez Lefebvre Pierre, demeurant dans ladite avenue.

Les épaves de la rue. — Un portemonnaie contenant une importante somme d'argent a été trouvé près de son domicile, par le jeune Emile Depauw, âgé de 11 ans, demeurant rue St-Pierre, 10.

— La jeune Empin Marie, âgée de 11 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, 8, a trouvé jeudi un portemonnaie contenant 9 fr. 15. Ce dernier a été réclamé à la police par M. Bonvalen Pierre, âgé de 71 ans, demeurant cour Moreau, 54.

— Une montre d'homme, en argent, a été trouvée rue de l'Epeule, par Pierre Cailleux, demeurant rue de l'Epeule, cour St-Joseph.

Accidents du travail. — Chez M. Lecomte Deprès, M. Carnois Henri, âgé de 16 ans demeurant cour Thiers 11, s'est blessé au genou droit en tombant.

— Chez M. Leveugle, M. Isidore De Wever, âgé de 27 ans, chaudronnier demeurant rue des Longues Haies 66, a reçu un éclat de fer dans l'annulaire droit.

— Chez M. P. Prouvost, M. Leman Florimond, âgé de 33 ans, contremaître, demeurant à Wattrelos, s'est blessé en travaillant à un métier.

Savon **PARIS-MÉNAGE** pour linge et laine.

WATTRELOS

Arrestation d'une expulsée. — Hier matin, le brigadier Delasseaux et le gendarme Vanhove ont mis en état d'arrestation, rue Carnot, la nommée Choirat Augustine, âgée de 62 ans, ménagère, née à Paris, demeurant à Templeuve expulsée depuis 1901.

La fraude. — Liebert Charles et Dupont Joseph, préposés des douanes, à Wattrelos, de garde, jeudi, vers dix heures du soir, au pavé des « Ballons », ont mis en état d'arrestation, Bergerot Claude, âgé de 56 ans, chaussonnier, demeurant à Lille, rue St-Sauveur, 46, porteur d'une charge de 12 k. 25 de tabac.

CROIX

Dans l'enseignement. — Mlle Alice Pottevin, est nommée institutrice adjointe, à l'école de la Grande-Rue, en remplacement de Mlle Haessig, nommée à Tourcoing.

Concours de chant et de déclamation. — Voici les résultats des concours de chant et déclamation qui ont eu lieu jeudi soir aux estaminets Jorion et Turpin.

Chant. — Section lyrique : 1re division, 1er prix, Declercq Victor, 30 points ; 2e, Gustave Lebrun ; 3e, Lefebvre Elie.

Division supérieure : Jules Despret, hors concourr.

Section comique genre, 1re division : 1er prix Veraghen ; 2e, Equinet Kléber ; 3e, Césary Joseph

Section comique grime ; 1re division : 1er prix, Aloïs Baert ; 2e, Achille Bauffe ; 3e, Vanspeybrouck.

Division supérieure : 1er prix, Anatole Bauffe, hors concours ; 2e, Lesage ; 3e, Louis Bus.

Déclamation. — Division supérieure : 1er prix, Anatole Bauffe ; 2e, Nevé Fernand.

1re division : 1er prix, Victor Meunier ; 2e, Duflot Adrien ; 3e, Louis Deronne.

TOURCOING

Deuxième finale

Un grand « match » est organisé par l'Union sociale et jésuitique, aujourd'hui 3 mai, à 8 heures du soir.

Cette « Fête sportive » d'un nouveau genre est donnée en faveur de M. Léon Monnier, candidat blackboulé.

Le « Mois de Marie » n'étant pas très clément en ce moment, par galanterie et déférence pour les dames du haut monde qui y sont invitées, le « match » aura lieu à la salle des fêtes de la place Leverrier.

Paraîtront dans le tournoi : Maître Bille de Billard, avocat à la Cour d'appel de Paris et Raph. Marchand, professeur d'on ne sait *quoi; (d'ordre, de grade* et d'Université inconnues).

A l'issue du « Finale » Guignol, candidat phonographe, fera son apparition pour la plus grande joie des *gossaillons* du Fort Chabrol. Le seigneur Moquette remplira les intermèdes et l'on ne s'ennuiera pas.

L'entrée est gratuite ; mais les places sont réservées aux 6,995 nationalistes et cléricaux qui ont favorisé piteusement l'échec de M. Monnier.

Par convenance : 2 loges sont attribuées à nouveau aux grandes dames du « premier finale » qui a eu lieu la semaine dernière.

Le premier parquet est retenu par Messieurs les patrons à l'âme blanche, couleur de lys ;

Le deuxième parquet est réservé aux contremaîtres et employés des maisons cléricales, obligés d'arborer, à contre-cœur, l'œillet blanc nationaliste.

En.n *les galeries seront garnies* par les ouvriers forcés d'assister à la parade.

Exception sera faite pour certains « associés » qui savent manœuvrer avec adresse (Ah ! nous sommes vendus !) et qui veulent bien faire des concessions ou agréer des faveurs (Ah ! D'où vient l'argent ?)

Ces mauvais défenseurs du principe socialiste, ces sauteurs émérites ont droit aux fauteuils d'orchestre.

Amateurs, la partie est engageante et sera des plus belles. Seuls, les bons Dronistes et les socialistes sincères ne pourront y prendre part (Quel malheur !)

Le lever du rideau aura lieu à 8 heures précises.

La soirée de gala se terminera à 10 heures par un langoureux pas redoublé « foot-ball » sur l'air de la *Marseillaise*.

Nota. — le gérant de la salle des fêtes est prévenu de ne pas oublier de placer un drapeau à la portée du candidat phonographe pour qu'il puisse s'en saisir au moment psychologique.

Le Candidat des Moines

EN VISITE

Le candidat de tous les moines « blancs noirs, mi blancs, noirs », est aussi comme eux, « amande, noisette, figue et raisins secs », c'est-à-dire : mendiant.

Après les visites, aussi peu agréables que possible des dames de France et de Belgique, venant scruter les consciences et soutirer les gros sous de nos infortunés concitoyens qui se trouvent dans une situation plus ou moins dépendante, voici maintenant le candidat cher au cœur de M. Vanbokstell qui s'en va à son tour frapper à chaque porte.

Il est accompagné, le candidat « républicain », de parrains naturellement très « républicains » également, comme M. Sion par *exemple.*

La bouche en cœur — celui pour qui les mères chrétiennes et les *grosses chiques* font les vœux les plus ardents — remet sa carte de visite (ce qu'il en fait une consommation) puis il se répand en promesses de toutes sortes.

Il s'efforce d'être aimable même avec les gosses qu'il embrasse et finalement supplie les ménagères d'engager leurs époux à voter pour lui.

Avant-hier, c'est le quartier du Halot qui a eu la visite du candidat phonographe.

En apprenant que « ch' lomme, ch'est un monni, » les mioches s'en sont divertis. « S'il est comme les *bruants*, qu'in appelle des monnis parce qu'ils ont du *blanc* et qui *fo toudi gratter* leu pattes pour les *faire* involer, y n'vo rin m'n'homme pou l' z'élections. »

L'un dit : J'ai intindu min mon père qui dijot qu'ch'est un *blanc* aussi c'Monni là, et qu'li, in aro beau gratter à ses pattes, y n'fero jamais rin pour l'z'ouvriers aute que d'les foute d'vin.

Aussi min frère y n'vodro nin voter pour s' **blanc** Monni qui s'présinte din l'mo des **bruants**.

COLÉOPTÈRE.

L'accusé Monnier

M. Monnier, que le suffrage universel a condamné une première fois le 27 avril, est récalcitrant. L'éternel blackboulé veut encore faire plaider sa cause perdue.

Ce soir, doit avoir lieu une deuxième représentation de la « *Comédie Monnier* » à la salle Leverrier avec le concours d'un grand avocat à la cour d'appel de Paris, un professeur de choses inconnues doublant le rôle de Jeune premier, créé par l'inimitable Petitefesses.

L'accusé aura ensuite la parole et débitera le nouveau rouleau inédit qu'il a péniblement *appris dans les quelques jours qui ont suivi* l'essayage de la veste que les électeurs doivent lui livrer bien confectionnée pour le 11 mai.

Grève terminée. — Les jeunes bâcleurs de la filature de laine de M. Valentin, place Thiers, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, réclamant une augmentation de salaire, ont repris le travail hier matin aux anciennes conditions.

Les ouvriers fileurs et rattacheurs du même établissement, qui s'étaient également mis en grève deux jours plus tard, c'est-à-dire le 26 avril, ont repris le travail après avoir obtenu une augmentation de 0.015.

Accidents de travail. — M. Théophile Lecoultère, 28 ans, apprêteur chez MM. Ch. Tiberghien et fils, fabricants, rue de l'Vigne, a été blessé à la paume de la main gauche par un éclat de verre, en nettoyant un sac de farine. Docteur Vanneufville, huit jours.

— M. Victor Leman, 27 ans, apprêteur chez M. Liénart Walnier, teinturier, rue Verte, s'est fait une entorse à l'épaule par suite d'une chute. Docteur Julien, 6 jours.

Décès d'un aliéné à l'hôpital civil. — Un malheureux ne jouissant pas de ses facultés mentales fut trouvé errant dimanche à Mouvaux. Il ne put fournir aucun renseignement sur son état-civil. Admis à l'hôpital civil de Tourcoing, cet homme y est mort hier. Le corps a été reconnu par la fille du défunt, qui se nomme Emile Gobert, âgé de 50 ans, forgeron, qui demeurait à Wattrelos. Il était disparu de son domicile depuis vendredi dernier, 25 avril.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Marée, 956 kilos. — Laitues, 1.600. — Asperges, 213 bottes. — Pommes de terre : nouvelles, 2.55 kilos : vieilles, 600 kilos. — Artichauts, 200. — Pois, 30 kilos. — Echalottes, 15 bottes. — oseille, 7 paniers. — Radis, 200 bottes.

La fraude. — Les préposés des douanes du service ambulant ont arrêté hier, plaine des Phalempins, les nommés Henri Mathieu, 18 ans, mouleur, né à Neuville-en-Ferrain, et Léon Derneck, 18 ans, rattacheur, rue de Châteaudun, lesquels étaient porteurs de trente-cinq kilos de café vert, valeur 105 fr. Les deux individus ont été remis à la gendarmerie.

RONCQ

Dimanche dernier à 11 heures 1/2 du soir une bagarre a éclaté dans la rue du Tamis à la sortie du café Vérin. Le nommé Comparé Jules (belge), a frappé et blessé à la tête à coups de marteau un nommé Clément Alphonse qui a riposté à coups de couteau qui n'ont atteint que les vêtements de son adversaire.

Pendant qu'il frappait Clément, Comparé a reçu, dit-il, du nommé Plets Emile (belge) un coup de couteau ou de tiers-point et a été blessé à la tête.

Le motif de cette lutte serait que Comparé voulait attaquer, sans raison, à coup de marteau un vieillard inoffensif qui passait dans la rue, et Clément s'y serait opposé.

Un instant auparavant Comparé avait empoigné dans la rue un passant et l'avait obligé à lui payer à boire.

Madame, Nous avons l'honneur de vous informer que vous trouverez aux *Galeries Lilloises*, un choix incomparable de **Confections pour Dames** à des prix très avantageux.

LE NORD

MONS EN BARŒUL. — Echo des élections. On nous écrit de cette commune :

Un courant d'indignation souffle en ce moment dans la commune de Mons-en-Barœul.

Un sieur D... François, agent principal du Comité Franchomme, chargé du racolage des électeurs impotents et animé d'un zèle intempestif, alla jusqu'à obliger des malades alités depuis quelques semaines à se rendre au scrutin.

C'est le cas de M. Gruez Célestin, cordonnier, cour Boucherie, qui aujourd'hui sur sa demande est entré à l'hôpital St-Sauveur.

Avant son départ pour ledit hôpital il fit la déclaration suivante au maire de la commune qui le questionnait sur sa situation.

« Dimanche 27 avril, vers 9 heures du matin, je vis entrer chez moi M. D... qui m'obligea à me lever pour me rendre au scrutin. Comme je lui faisais observer que je ne pourrais marcher, il me répondit [illegible] par M. Franchomme. » J'obéis comme un [illegible] n'ayant plus la force de caractère de refuser. On m'habilla et on me porta dans la voiture. Je regrette de m'être laissé entraîner, car cette sortie a nui considérablement à ma santé ».

L'Administration Municipale, vu la gravité de la maladie de ce malheureux, le fit transporter d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Que penser d'un tel procédé ?

Les cléricaux ne reculent même plus devant la vie d'un homme pour procurer une voix à leur candidat.

VALENCIENNES

UN MINEUR TUÉ

à Lourches

Vers 10 heures du soir, un mineur Alfred Massinon, âgé de 36 ans, ayant fini sa journée, avait pris place avec plusieurs de ses camarades, dans la cage pour remonter au jour.

Arrivé à l'orifice du puits, Massinon ôta les barres de sûreté et descendit. Mais la cage qui n'était pas encore calée par les taquets redescendit en même temps et le malheureux Massinon eut la tête broyée entre le dessus de la cage et le sol de débarquage.

Massinon, célibataire, restait avec sa vieille mère dont il était le soutien.

UN CONTRE-MAITRE TUÉ

A DENAIN

M. Régnier, 50 ans, contre-maître des manœuvres aux établissements Cail voulut monter sur le marche-pied d'une locomotive qu'on sortait de l'atelier de peinture. Son pied glissa et le malheureux fut écrasé entre le mur et la locomotive. La mort fut instantanée. Le corps a été ramené à son domicile, boulevard Caraman.

Grave accident de tramways

A WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

Hier, à 9 heures du soir, M. J.-B. Rémont fils, âgé de 27 ans, qui avait pris à Denain le tramway pour Valenciennes, descendit à la marche dans la traversée de Wavrechain. Le malheureux imprudent glissa sous une roue qui lui écrasa la jambe sans que le conducteur du tramway s'en aperçut. Etendu sur le sol, perdant du sang à flots, le blessé vit, malgré ses cris, le train s'éloigner le laissant isolé et sans secours.

L'affreux martyre de M. Rémont dura plus de deux heures sans qu'aucun être vivant ne passât sur la route.

Enfin vers onze heures, M. Eloi Tournoy, fils *de l'ancien maire de Wavrechain, qui regagnait* sa demeure, entendit des gémissements. Il s'approcha du blessé et voyant dans quel triste état il se trouvait n'hésita pas à le charger sur son dos. Quand M. Rémont fut au domicile de ses parents, on manda plusieurs docteurs qui, vu la gravité de ses blessures, le firent transporter à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes pour lui faire l'amputation.

DUNKERQUE

TERRIBLE ACCIDENT

Dix blessés

Un accident qui aurait pu causer la mort d'une douzaine d'hommes, s'est produit ce matin à bord du quatre-mâts « Adolphe ».

Plusieurs matelots gréeurs étaient occupés à enverguer les voiles à la vergue du hunier volant du grand-mât lorsque cette vergue se détacha et vint tomber sur la vergue inférieure. Plusieurs gréeurs ont été blessés et l'un d'eux, le nommé Maunier, a été transporté chez lui en voiture dans un état assez grave ; un autre, nommé Lanceau, a eu une côte cassée ; huit autres enfin ont été plus ou moins blessés. Ce sont les nommés Le Guillou, Kerkervé, Lepennec, Massein, Mahi, Gienne, Maes et Deligny.

L'accident est dû à l'imprudence d'un mousse qui s'est amusé à tirer sur une drisse qui retenait le hunier volant, de plus les deux genopes qui maintenaient ce hunier ont cédé.

Lors de son lancement, ce navire avait également failli produire une catastrophe. Trente minutes avant l'heure fixée pour son lancement, alors que de nombreux ouvriers travaillaient en dessous et que plusieurs personnes dont la marraine, *se disposaient à descendre, l'Adolphe* glissait du chantier et partait tout seul. Quand les autorités le général et le sous-préfet arrivèrent pour le lancement, le nouveau 4 mâts flottait au milieu du bassin.

FINANCES

Paris, le 2 mai 1902.

Le marché reste bien disposé et les cours se maintiennent à de bonnes limites de fermeté.

Nos Rentes sont calmes. Le 3 0/0 finit à 101.08 et le 3 1/2 0/0 à 101.87, ex-coupon.

Bonne tenue des Etablissements de crédit, notamment du Crédit Lyonnais, qui progresse à 1.038. Le Crédit Foncier vaut 733. Le Comptoir National d'Escompte 567, la Société Générale 610 et la Compagnie Française des Mines d'Or 108.

On commente beaucoup en Bourse l'étude publiée sur Boléo par la *Correspondance Mare*, rue du Quatre-Septembre.

Les Fonds étrangers sont très fermes. L'Extérieure avance à 79.47 ; la Rente Serbe 4 0/0 est en nouveau progrès à 79.55. Le marché de Bruxelles est calme, 3 0/0 99.65. Capital et Dividende Nationale Financière en avance à 84 et 133.75. Tramways indécis. Capital Aciéries d'Anvers recherché à 121.50. Hésitation aux Charbonnages. Valeurs Congolaises en meilleure tendance.

Nos Chemins de fer sont inactifs.

Par les temps froids et humides

ne prenez d'autre apéritif que l'excellent **VIN** de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN** de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** que vingt années de vogue ininterrompue recommandent à toute personne soucieuse de sa santé.

C'est d'ailleurs **LE SEUL APÉRITIF** unanimement préconisé par le corps médical.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Refuser la consommation de la bouteille ne portant pas l'étiquette

BANYULS-TRILLES

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 2 mai 1902

Présidence de **M. Sée**, vice-président — Assesseurs : **MM. Villette et Allard**, juges. — Ministère public, **M. Nepveux.**

Les cambrioleurs de Lambersart. — La police a pu mettre la main sur une bande de malfaiteurs qui n'étaient vraiment pas dépourvus d'audace. Il faut leur rendre cette justice. Dans la nuit du 22 au 23 mars, Casimir Delhaye, âgé de 25 ans, s'introduisit agilement chez une commerçante de Lambersart, Mme Clotilde Marthes, et la débarrassait d'étoffes et de chaussures, pour une valeur de 1.500 francs. Puis avec l'aide de Gaston Herremans, 31 ans, tourneur, et de Léonie Dewaele, 23 ans, liseuse, il écoulait la marchandise.

Les deux complices ont déjà été condamnés, mais pas autant que Delhaye qui, parmi six condamnations, en compte déjà une à 4 ans de prison infligée par une Cour d'assises. Le Tribunal lui inflige avec une juste sévérité cinq *années d'emprisonnement* et [illegible]

Drame au vitriol à Roubaix. — Angèle Dubreuile est une pauvre fille de 17 ans à peine dont Valéry Ameloot a fait la connaissance, alors qu'elle était servante de cabaret. Il a vécu quelques mois avec elle, puis dès qu'il l'a sue enceinte, il l'a prudemment délaissée. C'est l'histoire toujours la même.

C'est dans ces conditions que le 14 avril, en des circonstances d'une rencontre qui restent comme toujours un peu obscures elle a lancé un bol de vitriol à la tête de son ancien amant.

Heureusement les conséquences ne seront pas graves et le tribunal tenant compte du jeune âge de la coupable, lui a pour six mois de prison accordé la loi Béranger.

Pharmacien in partibus. — Tout n'est pas rose dans le métier de pharmacien. Il y a une certaine loi du 21 germinal an XI sur la pharmacie qui protège les uns et endigue les autres et il ne faut pas s'y frotter. M. Guillain, droguiste à St-André avait acheté à Lannoy l'ancienne pharmacie Dupont, et la faisait gérer par un sujet belge, non muni du diplôme, nommé Cartiaux. Sur la dénonciation d'un concurrent, M. Hermary ouvrit une instruction qui amena les prévenus à l'audience pour ne s'être pas conformés à la loi. Me Massart se porte partie civile au nom du syndicat des pharmaciens. Me Barbs présente la défense des prévenus. L'affaire est mise en délibéré.

LA TEMPÉRATURE

123 — SAMEDI 2 MAI — 242

Lever du soleil, 4 h. 40. — Coucher, 7 h. 15.
Lune. — Lever à 2 h. 13 m. ; coucher à 1 h. 56 s.
25e jour de la lune.
Temps probable : Frais et assez beau.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 2 mai

Baromètre à 9 h. du matin : 758mm02.
Direction du vent : O.-N.-O.
Etat du ciel : Nuageux.
Hausse depuis hier : 5mm—5
Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, + 0°7 ; maxima, jour, + 12°5

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction A. Bourdette. — Samedi 3 mai : **Le Voyage de Suzette**, grande féerie-opérette en 3 actes 11 tableaux, de Chivot et Duru, musique de L. Vasseur, avec le concours des frères Price's, créateurs de la pièce ; les The Arrows dans leurs exercices sensationnels. — Exhibition d'animaux du jardin zoologique d'Anvers. — Grand défilé du cirque Blackson et Ce. — Ménagerie grotesque — 3 grands ballets — O'Brien's American Bio cope.

Bur. à 7 h. 1/2 — Rideau à 8 h.

KERMESSES

4 mai. — St-Maurice (Lille), Armentières, Beisieux, Berkem (hameau de La Madeleine), Canteleu, Sainghin-en-Mélantois, Templemars.

8 mai (Ascension). — Don, Mouvaux.

11 mai. — Capinghem, Lannoy, Allennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Mouchaux, Péronne, Radinghem.

18 mai. — Faubourg de Valenciennes (Lille), Ronchin, Canteleu, Chéreng, Croix, Fiers, Monchin, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, St-André (extra-muros), Wattignies.

CONVOCATIONS

Roubaix. — *Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs* — La commission administrative a l'honneur d'informer les sociétaires qu'un cours professionnel théorique et pratique de ferblanterie, zinguerie, plomberie, couverture, éclairage sera inauguré dimanche 4 mai prochain.

Les ouvriers syndiqués et leurs fils apprentis y seront admis gratuitement sur simple demande.

Les apprentis âgés moins de 18 ans, dont le père n'exerce pas la profession, y seront admis moyennant une cotisation mensuelle de 0.50 centimes.

Les inscriptions sont reçues : au local du syndicat, estaminet du *Chinois*, place Verte, et chez Jules Boucherie, estaminet de l'*Epi d'or*, rue du Moulin, 77.

Un règlement intérieur sera communiqué aux intéressés

Etat-Civil de Roubaix

Du 2 mai

Naissances. — Alphonse Crombez, rue de Beaumont, 161 — Simonne Pruvost, rue Jouffroy, 44 — Marcel Spender, rue d'Alsace, 6

Décès — François Husse, rue des Sept-Ponts, 45 — Guillaume Demey, 63, rue des Longues-Haies, 160 — Louis Trentesaux, 52 ans, rue Blanchemaille — Florence Louvaert, 52 ans, rue Blanchemaille — Marie Galliot, 81 ans, rue Blanchemaille — Julienne Siels, 1 mois, rue Blanchemaille — Romanie Glorieux, 1 an, rue Turgot, c. Dumortier, 5 — Zélie Cambier, 4 mois, rue Decrême, c. Parent, 1 — Louise Deconinck 69 ans, rue de la Rondelle, 7 — Rachel Alberty, 3 jours, rue Saint-Antoine, 22.

Mort-né : 2.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 2 mai

Naissances. — Gallienne Yvonne, rue Nationale, 35 — Morel Blanche, rue de Tournai, 34 — Fournier Laure, rue du Clinquet, 199 — Choquet Fidéline, rue de la Latte, 58 — Perrouchet Jean, rue de Mouvaux, 161 — Maret Louis, rue du Virolois, 95 — Tack Julien, rue Moulin-Fagot, 11.

Mariage. — Désiré Verschaere, 24 ans, mécanicien et Marguerite Saembier, 20 ans, ménagère.

Décès. — Baisez Jeanne, rue d'Anzin, 17 — Leroy Victor, 32 ans, rue du Viaduc, 11 — Duval Louise, 26 ans, rue Nationale, 123 — Desurmont Jeanne, 1 mois, rue A.-Testelin, 53 — Gobert Emile, 50 ans, rue Nationale, 122 — Planckaert Jean, rue Nationale, 122 — Huglo Simonne, 1 an, rue de Cambrai, 41.

Etat-Civil de Wattrelos

Du 2 mai

Naissances. — René Depaepe, rue Enfer — Robert Maes, rue de Roubaix prolongée

Etat-Civil de Croix

Du 2 mai

Naissances. — Franchomme Narcisse, rue de la Limite — Gallois Rachel, rue Carnot.

Décès. — Hermance Flore, 57 ans, Grande-Rue, 42.

BLENNORRHAGIE — ÉCOULEMENTS

Ne pas prendre de balsamiques (copahu, cubèbe, santal, etc.), ni d'injections, à quelque base médicamenteuse qu'elles soient, avant d'avoir pris, pendant dix jours au moins, la **Poudre antiphlogistique** du Docteur Merlier. — Prix : 2 francs.

Pharmacie Merlier, 148, rue de Lannoy, Roubaix. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures.*

AGRICULTURE & COMMERCE

LAINES

Roubaix, 2 mai — Peignés (type unique) :

MOIS	COTE précédente	COTE de midi à Roubx	COTE 4 h. 1/2 Tourcg
1902 Mai........	4.82	4.82	.....
— Juin........	4.85	4.83	.....
— Juillet.......	4.87	4.82	.....
— Août........	4.87	4.85	.....
— Septembre...	4.87	4.85	.....
— Octobre.....	4.87	4.85	.....
— Novembre....	4.87	4.85	.....
— Décembre....	4.87	4.85	.....
1903 Janvier....	4.87	4.85	.....
— Avril........	....	....	.....

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 31 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ